

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
N° COUR : 500-11-048894-154  
N° BUREAU : 929414-1000002

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

**DANS L’AFFAIRE DU PLAN  
D’ARRANGEMENT ET DE LA  
RÉORGANISATION DE :**

**SÉCUR FINANCE INVESTISSEMENTS 700 INC.**

– et –

**SERVICES FINANCIERS SÉCUR FINANCE INC.**

Requérantes

– et –

**JOËL WARNET**

Mis en cause

– et –

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**  
ayant un établissement au 1190, avenue des  
Canadiens-de-Montréal, bureau 500, Montréal  
(Québec) H3B 0M7

Contrôleur

**QUATRIÈME RAPPORT ADRESSÉ À LA COUR PAR  
RESTRUCTURATION DELOITTE INC.  
EN SA CAPACITÉ DE CONTRÔLEUR**

*(Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, L.R.C. 1985, c. C-3,  
en sa version modifiée)*

## INTRODUCTION

1. Le 8 juin 2015, une ordonnance initiale (l'« **Ordonnance initiale** ») a été rendue en faveur de Sécour Finance Investissements 700 Inc. (« **Sécour 700** ») et Services Financiers Sécour Finance Inc. (« **Sécour Services** ») (collectivement les « **Sociétés** ») en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « **LACC** »).
2. Le 17 juin 2015, le Contrôleur a soumis à la Cour son Deuxième rapport au soutien de la

Requête visant à amender certaines dispositions de l'Ordonnance Initiale.

3. Le 22 juin 2015, à la suite d'une requête présentée par les Sociétés, la Cour a rendu une Ordonnance pour proroger l'Ordonnance initiale et la date de cessation de la période de suspension des procédures, telle qu'elles sont définies dans l'Ordonnance initiale, jusqu'au 22 septembre 2015 (« **Première prorogation de la suspension des procédures** »).
4. Le 30 juillet 2015, le Contrôleur a soumis à la Cour son Troisième rapport au soutien de la Requête pour l'émission d'une ordonnance autorisant Sécur 700 à délaissier certains biens.
5. À moins d'indication contraire, tous les montants d'argent mentionnés dans ce quatrième rapport du Contrôleur (« **Quatrième rapport** ») sont exprimés en dollars canadiens. Les mots qui débutent par une lettre majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes ont la signification qui leur a été donnée dans la Requête initiale déposée en vertu de la LACC ou dans les rapports précédents du Contrôleur.
6. Le Quatrième rapport porte sur les sujets suivants :
  - (i) Les activités des Sociétés depuis le 22 juin 2015, date de l'émission de la Première prorogation de la suspension des procédures;
  - (ii) Les activités du Contrôleur depuis le 22 juin 2015, date de l'émission de la Première prorogation de la suspension des procédures;
  - (iii) L'état de l'évolution de l'encaisse projeté des Sociétés;
  - (iv) La seconde demande des Sociétés pour la prorogation de la Période de suspension.
7. Aux fins de la préparation du Quatrième rapport, le Contrôleur s'est fié sur l'information financière non auditée des Sociétés, les documents comptables des Sociétés, la Requête initiale et les discussions tenues avec les membres de la direction des Sociétés, ainsi qu'avec leurs conseillers juridiques. Le Contrôleur n'a pas fait d'audit comptable ni procédé à d'autre vérification de cette information. Les projections financières incluses dans le Quatrième rapport étant fondées sur les hypothèses retenues par la direction des Sociétés concernant des événements à venir, les résultats réels pourraient différer des renseignements présentés et les écarts pourraient être importants. De plus, la validité des sûretés des Prêteurs n'a pas fait l'objet d'une analyse indépendante.

#### **ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS DEPUIS LE 22 JUIN 2015**

8. Tel qu'il appert dans les rapports précédents du Contrôleur, depuis le dépôt des procédures sous la LACC, les Sociétés ont poursuivi leurs rencontres avec les Prêteurs. Ces rencontres avaient pour but, entre autres, d'expliquer aux Prêteurs les implications du dépôt des procédures sous la LACC, de répondre à leurs interrogations vis-à-vis les démarches entreprises par les Sociétés, de revoir la composition de leurs portefeuilles et de revoir les collatéraux sous-jacents aux Prêts hypothécaires qu'ils détiennent.

9. De plus, les Sociétés ont poursuivi l'évaluation des collatéraux sur les Prêts hypothécaires en difficulté. Les Sociétés ont poursuivi leurs analyses et ont entamé la mise en place de stratégies de réalisation.
10. À la suite de ces analyses, les Sociétés ont tenu plusieurs rencontres distinctes avec les Prêteurs relativement aux projets ci-après énumérés, rencontres auxquelles, pour la plupart, a assisté le Contrôleur :
  - (i) Projet St-Vincent situé au 4520, boulevard Lévesque Est à Laval (« **Projet St-Vincent** ») : 8 juillet 2015;
  - (ii) Projet St-Hubert situé au 2077, rue Saint-Hubert à Montréal : 15 juillet 2015;
  - (iii) Projet Campagnol situé au 180, rue Campagnol à Montréal : 16 juillet 2015;
  - (iv) Projet St-Hubert situé au 3760, rue Saint-Hubert et au 750, rue Roy à Montréal : 27 août 2015;
  - (v) Projet Garde-Côte situé à Saint-Eustache : plusieurs discussions entre juillet et août 2015;
  - (vi) Projet Préfontaine situé au 2190, rue Préfontaine à Montréal : une rencontre et plusieurs conservations téléphoniques entre juillet et août 2015;
  - (vii) Projet St-Louis situé à Plessisville : trois rencontres entre juillet et août 2015.
11. À la suite de la rencontre du 8 juillet 2015 au sujet du Projet St-Vincent, Sécour 700 et les Prêteurs en lien avec ce projet se sont entendus sur la mise en place d'une procédure visant le délaissement par Sécour 700 de ses créances hypothécaires face aux Emprunteurs, comme défini à la Requête pour l'émission d'une ordonnance autorisant Sécour 700 à délaisser certains biens en faveur des Prêteurs, présentée par les Sociétés le 4 août 2015. Le Troisième rapport du Contrôleur avait pour but de fournir à cette Honorable Cour l'information pertinente au sujet du délaissement envisagé. Ainsi, le 4 août 2015, cette Honorable Cour a émis un jugement permettant à Sécour 700 de délaisser ses créances hypothécaires dans le Projet St-Vincent en faveur des Prêteurs concernés. Le Contrôleur est informé par les Sociétés que la signification des préavis d'exercice de recours hypothécaires par tous les Prêteurs liés au Projet St-Vincent a été complétée et qu'un acte de délaissement a été signé par Sécour 700 en faveur de la majorité des Prêteurs liés au Projet St-Vincent, de sorte que le délaissement des droits et intérêts de Sécour 700 dans les Prêts hypothécaires en lien avec le Projet St-Vincent serait sur le point d'être complété.
12. Depuis le début des procédures sous la LACC, les Sociétés continuent à gérer les Prêts hypothécaires performants dans le cours normal de leurs affaires. En date des présentes, Sécour 700 a reçu des remboursements finaux ou partiels sur 47 Prêts hypothécaires représentant des remboursements de capital totalisant environ 16,4 M\$. Par conséquent, en date du 31 août 2015, le portefeuille de Prêts hypothécaires de Sécour 700 totalisait environ 71,2 M\$ répartis entre 114 Prêts hypothécaires.

13. Comme mentionné dans la Requête initiale, ces remboursements de capital s'effectuent directement aux Prêteurs par l'entremise d'un notaire instrumentant, en fidéicommiss, à l'exception de quelques cas. Sécure 700 n'a, en aucun temps, possession ou le contrôle des fonds remboursés à titre de capital sur lesdits Prêts hypothécaires.
14. De plus, certains de ces remboursements ont été effectués par paiements subrogatoires. Dans tous les cas de paiements subrogatoires, les Sociétés ont informé le Contrôleur avoir reçu le paiement intégral de toutes sommes dues de la part des Emprunteurs (c'est-à-dire capital, intérêts, pénalités, frais, etc.)
15. Le 17 juillet 2015, les Sociétés ont reçu de Westbridge Structured Mortgage Credit (« **Westbridge** ») une offre d'achat non sollicitée pour l'ensemble du portefeuille de Prêts hypothécaires. L'offre prévoyait le rachat des Prêts hypothécaires en appliquant un escompte en fonction de leur qualité et statut (i.e. Prêts hypothécaires non performants, Prêts hypothécaires en retard, Prêts hypothécaires à jour, etc.). La contrepartie offerte consistait en des unités dans un fonds d'investissement en immobilier (« **REIT** ») à être formé dans les 90 à 120 jours suivant l'acceptation de ladite offre (l'« **Offre Westbridge** »). Dans les mois précédant la procédure initiée par les Sociétés en vertu de la LACC, Westbridge avait manifesté de l'intérêt, mais la direction de Sécure 700 n'avait pas donné suite à ces démarches jugeant que l'offre n'était pas acceptable.
16. À la suite de la réception de l'Offre Westbridge, la direction l'a analysée et en est venu à la même conclusion à savoir que cette offre n'était pas acceptable et ne serait pas bénéfique pour l'ensemble de ses créanciers. La direction et le Contrôleur ont fait part de cette offre au comité de surveillance qui a appuyé la décision des Sociétés.
17. Westbridge a été informée par les Sociétés du rejet de l'Offre Westbridge et le Contrôleur est informé par les Sociétés qu'il n'y a pas de développements à signaler depuis.

## **ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE**

### SÉCUR 700

18. Les faits saillants relatifs aux résultats financiers de Sécure 700 pour la période de 12 semaines terminée le 5 septembre 2015 sont présentés ci-dessous :

Sécur 700 (\$)	Actuel	Budget	
Début de la période :	14 juin 15	14 juin 15	
Fin de la période :	5 sept. 15	5 sept. 15	Variation
<b>Entrées de fonds</b>			
Intérêts			
Intérêts - Prêts Classe 1 (Prêts performants)	713,600	520,261	193,339
Intérêts - Prêts Classe 2 (Prêts douteux)	-	-	-
Intérêts - Prêts Classe 3 (Prêts non performants)	3,476	-	3,476
Encaissements liés à des projets spécifiques	1,268,966	345,033	923,933
Autres	34,995	-	34,995
<b>Total - entrées de fonds</b>	<b>2,021,037</b>	<b>865,294</b>	<b>1,155,743</b>
<b>Sorties de fonds</b>			
Frais de gestion - Services Sécur	493,500	459,244	(34,256)
Honoraires professionnels	436,891	346,891	(90,000)
Décaissements liés à des projets spécifiques	1,267,785	170,000	(1,097,785)
Autres	542	48,000	47,458
<b>Total - sorties de fonds</b>	<b>2,198,718</b>	<b>1,024,135</b>	<b>(1,174,583)</b>
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(177,681)</b>	<b>(158,841)</b>	<b>(18,840)</b>
<b>Solde (déficit) d'ouverture</b>	<b>363,648</b>	<b>363,648</b>	<b>-</b>
<b>Solde (déficit) de fermeture</b>	<b>185,967</b>	<b>204,807</b>	<b>(18,840)</b>

19. Nos commentaires relativement à la performance financière de Sécur 700 au cours de cette période sont les suivants :

- a. En comparaison avec l'état de l'évolution de l'encaisse projeté présenté dans le Deuxième rapport (l'« **État de l'évolution de l'encaisse du deuxième rapport** »), Sécur 700 fait état d'un écart favorable d'approximativement 1 156 k\$ au chapitre des entrées de fonds. Cette variation est attribuable principalement à ce qui suit :
  - i. Écart favorable d'environ 193 k\$ lié principalement à l'encaissement non prévu d'intérêts provenant d'Emprunteurs dont les Prêts hypothécaires sont venus à maturité au courant de la période. Malgré l'échéance du Prêt hypothécaire, ces Emprunteurs ont continué à honorer leurs intérêts sur leurs emprunts respectifs en attendant de collecter les fonds nécessaires afin de rembourser le capital dû à Sécur 700,
  - ii. Écart favorable d'environ 924 k\$ relativement aux encaissements liés à des projets spécifiques principalement en raison de :
    - 1) l'encaissement plus élevé que prévu d'environ 83 k\$ relativement à des intérêts en retard sur le projet Préfontaine,
    - 2) l'encaissement plus élevé que prévu d'environ 8 k\$ relativement à la réception de montants provenant d'un huissier à la suite de la vente des actifs du projet Corbusier,
    - 3) l'encaissement non prévu d'environ 10 k\$ relativement à des remboursements de frais conservatoires par les Prêteurs établis selon des ententes avec ces derniers,
    - 4) l'encaissement plus élevé que prévu d'environ 1 037 k\$ lié à des remboursements de capitaux provenant d'Emprunteurs. Originellement, ces paiements auraient dû être remis au notaire instrumentant et, par la suite, remis aux Prêteurs comme le veut la pratique courante des

Sociétés. Par contre, dans ces cas-ci, étant donné certaines contraintes et certains délais administratifs, les notaires ont versé les fonds directement à Sécure 700. Ces montants ont tous été remis aux Prêteurs et présentés dans les décaissements liés à des projets spécifiques,

- 5) Ces écarts favorables ont été partiellement compensés par le délai dans l'encaissement d'environ 215 k\$ relativement à la vente des actifs d'un projet initialement prévu durant la période,
  - iii. Écart favorable d'environ 35 k\$ relativement aux encaissements de frais de quittance et de frais administratifs chargés aux Emprunteurs lors de la remise de capital final et de la fermeture de dossiers;
- b. En comparaison avec l'État de l'évolution de l'encaisse du deuxième rapport, Sécure 700 fait état d'un écart défavorable d'approximativement 1 175 k\$ au chapitre des sorties de fonds. Cette variation est attribuable principalement à ce qui suit :
- i. Écart défavorable d'environ 34 k\$ relativement aux frais de gestion de Sécure Services. Les faits saillants concernant les résultats financiers de Sécure Services sont expliqués dans la prochaine section de ce rapport,
  - ii. Écart défavorable d'environ 90 k\$ relativement aux honoraires professionnels provenant d'écarts temporels dans les paiements. Comme décrit dans le Deuxième rapport, l'État de l'évolution de l'encaisse du deuxième rapport prévoyait un solde important à payer lié aux frais professionnels, solde étant garanti par la Charge Administrative autorisée par cette Honorable Cour de 500 000\$. Pour la période de 12 semaines terminée le 14 septembre 2015, la dépense d'honoraires professionnels, incluant les taxes applicables, a été de 608 k\$ comparativement à un budget initial de 920 k\$. Le solde à payer des honoraires professionnels est de 171 k\$ au 14 septembre 2015,
  - iii. Écart défavorable d'environ 1 098 k\$ relativement aux décaissements liés à des projets spécifiques principalement en raison des :
    - 1) décaissements non prévus d'environ 31 k\$ liés à des frais conservatoires sur différents projets,
    - 2) décaissements plus élevés que prévu d'environ 1 067 k\$ liés à des remboursements de capitaux faits à des Prêteurs provenant initialement de remboursements de capitaux provenant d'Emprunteurs. Comme expliqué précédemment, ces paiements auraient dû être remis au notaire instrumentant et, par la suite, remis aux Prêteurs comme le veut la pratique courante des Sociétés. Par contre, dans ces cas-ci, étant donné certaines contraintes et certains délais administratifs, les notaires ont versé les fonds directement à Sécure 700,
  - iv. Ces écarts défavorables ont été partiellement compensés par les paiements de frais administratifs moins élevés que prévu d'environ 47 k\$.

**SÉCUR SERVICES**

20. Les faits saillants relatifs aux résultats financiers de Sécur Services pour la période de 12 semaines terminée le 5 septembre 2015 sont présentés ci-dessous :

Sécur Services (\$)	Actuel	Budget	
Début de la période :	14 juin 15	14 juin 15	
Fin de la période :	5 sept. 15	5 sept. 15	Variation
<b>Entrées de fonds</b>			
Revenus de gestion	493,500	459,244	34,256
Revenus d'administration et renouvellement	-	-	-
Autres	6,174	-	6,174
<b>Total - entrées de fonds</b>	<b>499,674</b>	<b>459,244</b>	<b>40,430</b>
<b>Sorties de fonds</b>			
Salaires et charges sociales	306,079	293,196	(12,883)
Loyers	57,677	57,678	1
Consultants	112,900	102,000	(10,900)
Honoraires professionnels	6,404	6,404	-
Autres dépenses administratives	42,905	28,966	(13,939)
Autres	-	-	-
<b>Total - sorties de fonds</b>	<b>525,965</b>	<b>488,244</b>	<b>(37,721)</b>
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(26,291)</b>	<b>(29,000)</b>	<b>2,709</b>
<b>Solde (déficit) d'ouverture</b>	<b>30,730</b>	<b>30,730</b>	<b>-</b>
<b>Solde (déficit) de fermeture</b>	<b>4,439</b>	<b>1,730</b>	<b>2,709</b>

21. Nos commentaires relativement à la performance financière de Sécur Services au cours de cette période sont les suivants :

- a. En comparaison avec l'État de l'évolution de l'encaisse du deuxième rapport, Sécur Services fait état d'un écart favorable d'approximativement 40 k\$ au chapitre des entrées de fonds. Cette variation est attribuable principalement à ce qui suit :
  - i. Écart favorable d'environ 34 k\$ lié principalement aux paiements plus élevés que prévu provenant de Sécur 700 afin d'assurer le paiement des salaires, du loyer et des autres frais de gestion de Sécur Services. Sécur 700 transfère seulement les fonds nécessaires à Sécur Services pour que celle-ci soit en mesure d'honorer ses obligations,
  - ii. Écart favorable d'environ 6 k\$ lié principalement au remboursement d'une assurance à la suite de son annulation;
  
- b. En comparaison avec l'État de l'évolution de l'encaisse du deuxième rapport, Sécur Services fait état d'un écart défavorable d'approximativement 38 k\$ au chapitre des sorties de fonds. Cette variation est attribuable principalement à ce qui suit :
  - i. Écart défavorable d'environ 13 k\$ lié aux salaires et charge sociales principalement en raison des paiements relativement aux départs d'employés et des remboursements de journées personnelles précédemment inclus dans les avantages sociaux,
  - ii. Écart défavorable d'environ 11 k\$ lié aux consultants relativement au niveau de travail plus élevé,

- iii. Écart défavorable d'environ 14 k\$ lié aux autres frais administratifs en raison des frais plus élevés que prévu, notamment pour le renouvellement d'un logiciel informatique nécessaire aux opérations.

## **ACTIVITÉS DU CONTRÔLEUR**

22. Le Contrôleur analyse sur une base régulière les recettes et débours des Sociétés avec l'entière collaboration de la direction. Conséquemment, les prévisions de l'évolution de l'encaisse sont régulièrement mises à jour, suivant les analyses des variations hebdomadaires de l'utilisation des fonds.
23. Le Contrôleur assiste à la plupart des rencontres avec les Prêteurs et assiste également à la plupart des rencontres du Comité de surveillance.

## **ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE PROJETÉ DES SOCIÉTÉS**

24. Vous trouverez à l'**Annexe A** du Quatrième rapport l'état de l'évolution de l'encaisse projeté des Sociétés en date du 10 septembre 2015 pour la période de 21 semaines se terminant le 30 janvier 2016. Cet état de l'évolution de l'encaisse projeté a été préparé par les membres de la direction des Sociétés avec l'objectif décrit dans les Notes afférentes à l'État de l'évolution de l'encaisse et en utilisant les Hypothèses conjecturales et probables étayées dans les Notes afférentes.
25. Cet état de l'évolution de l'encaisse projeté n'inclut pas de débours liés aux différents frais conservatoires nécessaires afin de préserver la valeur des collatéraux sous-jacents aux Prêts hypothécaires. Ces frais incluent notamment les taxes municipales, coûts d'électricité, les frais de gestion et autres. La direction des Sociétés demande aux Prêteurs de financer ces frais conservatoires nécessaires au maintien des collatéraux, et ce, en raison du peu de liquidités des Sociétés.

## **DEMANDE DES SOCIÉTÉS POUR LA PROROGATION DE LA PÉRIODE DE SUSPENSION**

26. Aux termes de la Première prorogation de la suspension des procédures, la Période de suspension des procédures a été accordée jusqu'au 22 septembre 2015 inclusivement.
27. Les Sociétés ont indiqué au Contrôleur leur intention de demander une prolongation de la Période de suspension afin de leur permettre de procéder à l'élaboration d'un plan d'arrangement et, éventuellement, de le soumettre à ses créanciers conformément à la LACC. La période suggérée de prolongation de la Période de suspension s'étend jusqu'au 22 janvier 2016.
28. Le Contrôleur est d'avis qu'il est nécessaire de proroger la Période de suspension afin de s'assurer que les Sociétés puissent poursuivre la réalisation des collatéraux tout en maximisant la valeur de réalisation pour les créanciers. Le Contrôleur est d'avis que le processus de restructuration des Sociétés progresse bien, mais que les Sociétés ont besoin de plus de temps afin de maximiser la valeur des collatéraux et d'élaborer un plan d'arrangement.

29. Au cours des prochains mois, les Sociétés concentreront leurs efforts sur :
- (i) la poursuite de l'élaboration et la mise en place de stratégies pour maximiser la valeur de réalisation des collatéraux sur les Prêts hypothécaires dits incertains ou en difficulté;
  - (ii) la mise en place d'un processus de dépôt des réclamations. À cet égard, le Contrôleur est informé par les Sociétés que celles-ci prévoient produire une Requête demandant la mise en place d'un processus de réclamation d'ici la fin du mois de septembre 2015;
  - (iii) l'élaboration d'un plan d'arrangement qui sera soumis aux créanciers garantis et non garantis des Sociétés. À cet égard, le Contrôleur est informé que les Sociétés ont l'intention de soumettre un tel plan d'arrangement avant la fin de l'année 2015.
30. Au soutien de la demande des Sociétés pour la prolongation de la Période de suspension jusqu'au 22 janvier 2016, les Sociétés fournissent un état de l'évolution de l'encaisse hebdomadaire mis à jour pour la période du 6 septembre 2015 au 30 janvier 2016 (voir l'**Annexe A**).
31. Le Contrôleur est d'avis que les Sociétés ont agi conformément à l'Ordonnance initiale.
32. Le Contrôleur est d'avis que la prolongation de la Période de suspension jusqu'au 22 janvier 2016 permettra aux Sociétés de soumettre un plan d'arrangement et ne causera aucun préjudice additionnel aux créanciers des Sociétés.
33. Sur la base des discussions qu'il a tenues avec les représentants des Sociétés, le Contrôleur est d'avis que les Sociétés ont agi et continuent d'agir de bonne foi et avec diligence et que les Sociétés pourront vraisemblablement présenter un plan d'arrangement au cours ou à l'expiration de la Période de suspension, telle que prorogée au 22 juin 2015.
34. En date du 14 septembre 2015, 17 h 00, aucun avis d'objection en lien avec la Requête ni demande visant à amender l'Ordonnance initiale n'ont été reçus par le Contrôleur.

Le Contrôleur soumet respectueusement à cette Honorable Cour son Quatrième rapport.

DATÉ à Montréal, ce 15<sup>e</sup> jour de septembre 2015.

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

En sa capacité de Contrôleur



Martin Franco, CPA, CA, CIRP  
Premier vice-président

# ANNEXE A

## État de l'évolution de l'encaisse

### SÉCUR 700

Sécur 700	2 <sup>e</sup> rapport amendé										4 <sup>e</sup> rapport										Total
	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	
Nombre de semaines :	6 sept. 15	13 sept. 15	20 sept. 15	27 sept. 15	4 oct. 15	11 oct. 15	18 oct. 15	25 oct. 15	1 nov. 15	8 nov. 15	15 nov. 15	22 nov. 15	29 nov. 15	6 déc. 15	13 déc. 15	20 déc. 15	27 déc. 15	3 janv. 16	10 janv. 16	17 janv. 16	24 janv. 16
Fin de la période :	12 sept. 15	19 sept. 15	26 sept. 15	3 oct. 15	10 oct. 15	17 oct. 15	24 oct. 15	31 oct. 15	7 nov. 15	14 nov. 15	21 nov. 15	28 nov. 15	5 déc. 15	12 déc. 15	19 déc. 15	26 déc. 15	2 janv. 16	9 janv. 16	16 janv. 16	23 janv. 16	30 janv. 16
<b>Entrées de fonds</b>																					
Intérêts																					
Intérêts - Prêts Classe 1 (Prêts performants)	27,002	26,959	27,936	29,623	7,811	14,215	4,115	10,980	7,263	6,136	921	10,980	5,701	6,148	1,113	1,176	-	2,223	3,541	366	810
Intérêts - Prêts Classe 2 (Prêts incertains)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts - Prêts Classe 3 (Prêts en difficulté)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Encaissements liés à des projets spécifiques	-	-	-	25,000	-	50,000	-	58,000	-	-	-	322,000	-	-	-	550,000	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	110,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total - entrées de fonds</b>	<b>27,002</b>	<b>26,959</b>	<b>27,936</b>	<b>54,623</b>	<b>7,811</b>	<b>64,215</b>	<b>4,115</b>	<b>178,980</b>	<b>7,263</b>	<b>6,136</b>	<b>921</b>	<b>332,980</b>	<b>5,701</b>	<b>6,148</b>	<b>1,113</b>	<b>551,176</b>	<b>-</b>	<b>2,223</b>	<b>3,541</b>	<b>366</b>	<b>810</b>
<b>Sorties de fonds</b>																					
Frais de gestion - Sécur Services	62,000	10,000	58,000	29,226	58,000	10,000	58,000	10,000	77,226	10,000	58,000	10,000	77,226	10,000	58,000	10,000	77,226	10,000	58,000	10,000	58,000
Honoraires professionnels	-	-	-	-	-	-	-	75,000	-	-	-	193,000	-	-	-	126,300	11,000	14,000	11,000	14,000	11,000
Décaissements liés à des projets spécifiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total - sorties de fonds</b>	<b>62,000</b>	<b>10,000</b>	<b>58,000</b>	<b>29,226</b>	<b>58,000</b>	<b>10,000</b>	<b>58,000</b>	<b>85,000</b>	<b>77,226</b>	<b>10,000</b>	<b>58,000</b>	<b>203,000</b>	<b>77,226</b>	<b>10,000</b>	<b>58,000</b>	<b>136,300</b>	<b>88,226</b>	<b>24,000</b>	<b>69,000</b>	<b>24,000</b>	<b>69,000</b>
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(34,998)</b>	<b>16,959</b>	<b>(30,064)</b>	<b>25,397</b>	<b>(50,189)</b>	<b>54,215</b>	<b>(53,885)</b>	<b>93,980</b>	<b>(69,963)</b>	<b>(3,864)</b>	<b>(57,079)</b>	<b>129,980</b>	<b>(71,525)</b>	<b>(3,852)</b>	<b>(56,887)</b>	<b>414,876</b>	<b>(88,226)</b>	<b>(21,777)</b>	<b>(65,459)</b>	<b>(23,634)</b>	<b>(68,190)</b>
<b>Solde (déficit) d'ouverture</b>	<b>185,967</b>	<b>150,969</b>	<b>167,928</b>	<b>137,864</b>	<b>163,261</b>	<b>113,072</b>	<b>167,287</b>	<b>113,402</b>	<b>207,382</b>	<b>137,419</b>	<b>133,555</b>	<b>76,476</b>	<b>206,456</b>	<b>134,931</b>	<b>131,079</b>	<b>74,192</b>	<b>489,068</b>	<b>400,842</b>	<b>379,065</b>	<b>313,606</b>	<b>289,972</b>
<b>Solde (déficit) de fermeture</b>	<b>150,969</b>	<b>167,928</b>	<b>137,864</b>	<b>163,261</b>	<b>113,072</b>	<b>167,287</b>	<b>113,402</b>	<b>207,382</b>	<b>137,419</b>	<b>133,555</b>	<b>76,476</b>	<b>206,456</b>	<b>134,931</b>	<b>131,079</b>	<b>74,192</b>	<b>489,068</b>	<b>400,842</b>	<b>379,065</b>	<b>313,606</b>	<b>289,972</b>	<b>221,782</b>



## ANNEXE B

### NOTES SUR L'ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE

#### NOTE A – OBJECTIF

L'objectif de cet état de l'évolution de l'encaisse est de déterminer les besoins de liquidités des Sociétés pendant les procédures en vertu de la LACC.

#### NOTE B – DÉFINITIONS

##### (1) ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE

Relativement à une société, l'état de l'évolution de l'encaisse représente l'état indiquant, sur une base hebdomadaire (ou sous une autre base selon les circonstances), les projections de flux de trésorerie des Sociétés tel qu'il est défini dans le paragraphe 2(1) de la LACC et basé sur des hypothèses probables et incertaines reflétant les opérations des Sociétés sur la période couverte.

##### (2) HYPOTHÈSES INCERTAINES

Elles représentent les hypothèses en lien avec les conditions économiques ou les opérations des Sociétés qui ne sont pas nécessairement les plus probables selon l'opinion des Sociétés, mais qui sont cohérentes avec l'objectif de l'état de l'évolution de l'encaisse.

##### (3) HYPOTHÈSES PROBABLES

Elles représentent les hypothèses :

- (i) que les Sociétés croient les plus probables selon les conditions économiques et les opérations des Sociétés **convenablement appuyées** et cohérentes avec les plans des Sociétés;
- (ii) fournissant une base raisonnable pour l'état de l'évolution de l'encaisse.

##### (4) CONVENABLEMENT APPUYÉ

Ce terme représente les hypothèses basées sur un des facteurs suivants :

- (i) La performance passée des Sociétés;
- (ii) La performance de l'industrie ou du marché dans un domaine d'activité similaire à celui des Sociétés; ou
- (iii) Autres sources fiables d'information procurant une corroboration objective raisonnable relativement aux hypothèses.

L'information disponible appuyant les hypothèses et l'évaluation de la raisonnable de chacune des hypothèses varieront selon les circonstances et seront influencées par certains facteurs tels que l'importance d'une hypothèse ainsi que la disponibilité et la qualité de l'information corroborative.

**NOTE C – HYPOTHÈSES (SÉCUR 700)**

Hypothèses	Source	Hypothèse probable	Hypothèse incertaine
<b><u>Solde d'ouverture</u></b>	Basée sur le solde à l'état de compte bancaire	x	
<b><u>Entrées de fonds prévues</u></b>			
Intérêts	Basée sur les projections de la direction en utilisant la catégorisation des prêts et leur date de paiements d'intérêts prévus	x	
Encaissements liés à des projets spécifiques	Basée sur les projections d'encaissements d'intérêts en retard et sur la valeur de réalisation des actifs estimée par la direction par rapport aux montants devant être remis aux Prêteurs		x
Autres	Basée sur les estimations de la direction		x
<b><u>Sorties de fonds prévues</u></b>			
Frais de gestion – Sécur Services	Basée sur les estimations de la direction relativement aux frais de gestion de Sécur Services	x	
Honoraires professionnels	Basée sur les estimations de la direction		x
Décaissements liés à des projets spécifiques	Basée sur le décaissement prévu à la suite de la réception d'un paiement en capital provenant d'emprunteurs qui aurait dû être fait directement aux Prêteurs par le notaire	x	
Autres	Basée sur l'historique des Sociétés		x

**NOTE D – HYPOTHÈSES (SÉCUR SERVICES)**

Hypothèses	Source	Hypothèse probable	Hypothèse incertaine
<b><u>Solde d'ouverture</u></b>	Basée sur le solde à l'état de compte bancaire	x	
<b><u>Entrées de fonds prévues</u></b>			
Revenus de gestion	Basée sur les paiements effectués par Sécur 700 relativement aux remboursements de dépenses de Sécur Services	x	
Autres	Basée sur les estimations de la direction		x
<b><u>Sorties de fonds prévues</u></b>			
Salaires et charges sociales	Basée sur les estimations de la direction quant aux employés nécessaires (et leurs salaires respectifs) pour la période couverte par les projections	x	
Loyers	Basée sur l'historique de paiements relativement à l'occupation des locaux des Sociétés	x	
Consultants	Basée sur les estimations de la direction	x	
Autres dépenses administratives	Basée sur l'historique de paiements		x
Autres	Basée sur les estimations de la direction		x